RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),
Le mercredi 06 avril 2022, à 15 h 30.

Affiché le 31 mars 2022

M. le Maire	**Ouverture de la séance**
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mars 2022
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. le Premier Adjoint	Lecture des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Ordre du jour :</u>

1) AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE VINCI IMMOBILIER MEDITERRANEE DE DEPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR L'EMPRISE COMMUNALE CONCERNEE PAR LA REQUALIFICATION DU SQUARE BENES

2) AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD) DES ISCLES DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE LA PLAINE DU VAR

3) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX « RESIDENCE LA BARONNE » 1935 ROUTE DE LA BARONNE – GRAND DELTA HABITAT.

4) CESSION DE DEUX EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURS (LOTS 15 ET 16) SITUES 127 BOULEVARD LOUIS ROUX SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AW N°59 AU PROFIT DE LA SCI BLEUE REPRESENTEE PAR MONSIEUR CAMILLE GLAUDE

5) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

6) VOTE DES TAUX FISCAUX COMMUNAUX POUR 2022

7) APUREMENT DU COMPTE 1069

8) AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) N°161-162-163-165-166

9) MODIFICATION N°2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 164 - EXTENSION DU CIMETIERE SAINT MARC

10) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

11) RIFSEEP - MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AGENTS EN CLM, CLD ET CGM et MISE A JOUR DES GROUPES DE FONCTIONS

12) DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MISE EN OEUVRE EN FAVEUR DES AGENTS COMMUNAUX

13) CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL UNIQUE POUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET LE C.C.A.S DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

14) CREATION DE CAP COMMUNES A LA VILLE ET AU CCAS-FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES

15) CREATION D'UNE CCP COMMUNE A LA VILLE ET AU CCAS-FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES

16) DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L'ACCUEIL DE BENEVOLES EN MISSION D'INTERET GENERAL AU TITRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

17) MODIFICATIONS DE TARIFS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LIÉE AUX ACTIVITÉS BALNÉAIRES DU LOT DE PLAGE N°1 PAR AVENANT N°5 AU SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION DU 19 JUILLET 2013

18) REVALORISATION DES TARIFS CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) DE L'ANNÉE 2023

19) RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI-ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU VAR ET L'ASSOCIATION DE GESTION D'ANIMATION SPORTIVE ET SOCIO-CULTURELLE (AGASC) - 2022/2026

20) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE "L'ASSOCATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE - DITE A.R.P.A.S. - ANNEE 2022

21) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE 2022

22) PERIMETRE DES SECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR – CREATION DE SECTEURS PARTAGES

23) CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA NATATION DES ECOLES PRIMAIRES A LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

24) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE MOINS DE 23 000 €, POUR L'ANNEE 2022

25) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN ATHLETISME » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

26) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN BASKET » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

27) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FEDERATION DU STADE LAURENTIN» DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

28) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN FOOTBALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

29) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

30) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

31) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN JUDO » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

32) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN KARATE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

33) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN LUTTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

34) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN MINIBOULE LAURENTINE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

35) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

36) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SYNCHRONISEE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

37) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RETRAITE SPORT & SANTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

38) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RUGBY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

39) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN VOLLEY-BALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2022

-QUESTIONS ORALES-

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA